

INFORMATION AU CONSEIL COMMUNAL

Baisse des tarifs du gaz en 2016

En 2016, la taxe CO₂ a passé de 60 à 84 francs par tonne émise. Cette hausse a pu être compensée grâce à la baisse du prix de l'énergie sur les marchés internationaux.

La convention qui lie les Services industriels de Lutry aux Services industriels de Lausanne (SIL) pour la distribution du gaz, stipule que nous devons appliquer les mêmes tarifs. Les SIL sont approvisionnés par la société Gaznat SA dont ils sont actionnaires à 26,8 %.

Afin de répercuter la baisse des prix du gaz naturel sur les marchés internationaux, deux adaptations de tarifs ont eu lieu en 2015, soit une baisse moyenne de 7% en janvier, puis de 18% en septembre.

Au 1^{er} janvier 2016, une nouvelle baisse moyenne de 4,5% a pu être appliquée ; cette diminution permet de compenser presque entièrement la hausse de la taxe sur le CO₂, prélevée depuis le 1^{er} janvier 2008 par la Confédération sur les combustibles fossiles. Pour le gaz, celle-ci passe de 1,093 à 1,517 ct/kWh.

La taxe sur le CO₂ est prélevée sur les combustibles fossiles comme le mazout et le gaz naturel. Depuis 2014, elle se montait à 60 francs par tonne de CO₂ et a passé à 84 francs par tonne de CO₂ à partir du 1er janvier 2016. Environ deux tiers du produit de la taxe sur le CO₂ sont redistribués à la population et aux entreprises par le biais des assurances-maladies et des caisses de compensation AVS.

La grille tarifaire 2016 est disponible sur le site des Services industriels :

<http://www.lutry.ch/fr/administration.asp/4-0-97-3-1-1/>

Ou www.lutry.ch - Lutry officiel – Services communaux – Services industriels – Gaz

Pour tout renseignement complémentaire :

Services industriels de Lutry, Yves Leumann, Chef de Service, 021 796 21 11

Lutry, le 24 mars 2016